

## **Communiqué de presse du Conseil administratif**

Aux représentant-e-s des médias

**20 février 2025**

### **Proposition de deux crédits destinés à de nouveaux aménagement routiers dans le secteur d'Aïre**

**Le Conseil administratif va proposer au Conseil municipal l'ouverture de deux crédits pour un montant total brut de 33'328'700 francs et net de 26'904'700 francs destinés à la construction d'une nouvelle route d'accès à l'avenue de l'Ain depuis l'avenue d'Aïre, d'un U-Turn, d'un nouveau rond-point, au réaménagement complet des interfaces entre les quartiers Concorde et Michée-Chauderon ainsi qu'à la mise en séparatif du réseau secondaire d'assainissement des eaux.**

Dans le secteur d'Aïre, deux grands quartiers se préparent aujourd'hui à sortir de terre : le Plan localisé de quartier (PLQ) Michée-Chauderon et le quartier de La Concorde secteur T. C'est dans ce contexte de densification que s'inscrit la présente demande de crédit qui servira à compléter les infrastructures nécessaires pour accueillir dans les meilleures conditions les futur-e-s habitant-e-s.

#### **Transformer et apaiser l'avenue d'Aïre**

Avec la densification urbaine et les nouveaux quartiers qui ont remplacé progressivement les zones pavillonnaires, la circulation routière est devenue très intense dans le secteur de l'avenue d'Aïre.

Le projet de réaménagement de cette avenue va permettre de remodeler son extrémité ouest pour créer la nouvelle contre-route ainsi qu'un rebroussement (« U-Turn »). Le chemin Désiré, tout comme un tronçon de l'avenue Henri-Bordier, sera supprimé pour être intégré à un périmètre résidentiel, tandis que l'avenue de la Concorde sera apaisée. La canalisation du trafic résiduel sur l'avenue d'Aïre et sa nouvelle contre-route générera un environnement favorable à l'émergence des nouveaux quartiers habités.

Les aménagements paysagers traiteront les espaces liés à la restructuration routière, mais pas seulement. Ils proposeront des connexions entre les deux futurs quartiers et, surtout, avec les structures urbaines et paysagères existantes telles que l'allée historique de l'avenue d'Aïre et le quartier des Cités-Jardins d'Aïre. L'objectif principal est d'ancrer chaque quartier à son contexte, son identité et son histoire urbaine. Pour lutter contre les îlots de chaleur, des plantations d'arbres sont prévues du côté du chemin Michée-Chauderon et de l'avenue de la Concorde.

Avec ce projet de réaménagement, la Ville de Genève souhaite apaiser la circulation à l'avenue d'Aïre et transformer cet axe en un boulevard urbain convivial, plutôt qu'une route express, avec la volonté de pacifier et de favoriser les mobilités douces et les déplacements des transports collectifs.

### **Assainissement des eaux**

Ce réaménagement est également une opportunité de mettre en séparatif le réseau secondaire d'assainissement sur les avenues d'Aïre, de la Concorde et d'Henri-Bordier et de poursuivre ainsi les efforts engagés par la Ville de Genève en matière de protection de l'environnement.

### **Contact : Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM)**

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative, par l'intermédiaire de M. Marc Moulin, collaborateur personnel : 022 418 20 17 – 076 210 48 16 marc.moulin@geneve.ch

## **Proposition de crédit en vue de la rénovation de l'école des Charmilles**

**Le Conseil administratif va proposer au Conseil municipal l'ouverture d'un crédit pour un montant de 6'037'400 francs destiné au concours et à l'étude de la rénovation complète de l'école des Charmilles, à la refonte complète des aménagements extérieurs de la parcelle et l'agrandissement de l'école des Charmilles en intégrant l'école Charles-Giron dans le périmètre d'intervention.**

Après les écoles des Crêts-de-Champel, de Pâquis-centre et de Liotard (dont le chantier est en cours), la Ville de Genève poursuit son programme de rénovations et de transformations des bâtiments scolaires.

### **Un bâtiment vétuste et des locaux inadaptés**

Construite dans les années soixante, l'école des Charmilles est aujourd'hui dans un état de vétusté très avancé : sa rénovation est devenue une priorité.

Lors du recensement architectural du Canton en 2022, la valeur « exceptionnel » a été attribuée à l'école des Charmilles, c'est pourquoi sa rénovation complète devra être pensée dans le respect de l'existant et accompagnée de mesures de conservation-restauration, en intervenant de manière délicate pour préserver à la fois le patrimoine bâti et le patrimoine arboré du site.

Parallèlement à la dégradation du bâtiment, les effectifs dans le secteur St-Jean / Charmilles n'ont cessé d'augmenter ces 20 dernières années, avec pour conséquence un manque évident de locaux scolaires et parascolaires et un accroissement de la pression sur les locaux existants.

De plus, l'école des Charmilles ne bénéficie pas de restaurant scolaire, ce qui signifie que les élèves doivent se rendre dans d'autres réfectoires du secteur, avec tous les désagréments que peut amener le fait de déplacer et faire traverser de grands axes de circulation à de très grands groupes d'enfants.

Ces différents constats ont conduit à intégrer dans le concours d'architecture la possibilité d'un agrandissement de l'école et l'aménagement de l'entier de la parcelle, comprenant également l'école Charles-Giron.

### **Aménagements extérieurs**

Le quartier des Charmilles est particulièrement dense. Pour cette raison, la requalification de l'ensemble des espaces extérieurs (espaces libres, de jeux et de rencontres) sera également intégrée au programme, afin d'offrir aux habitantes et habitants des espaces extérieurs apaisés et accueillants.

### **Conception énergétique et réponse aux enjeux climatiques**

Le projet de rénovation fera l'objet d'un concept énergétique étendu, afin de limiter les besoins en énergie des constructions, tout en minimisant le recours aux énergies non renouvelables. Le raccordement à un réseau de chaleur à distance des Services industriels de Genève sera privilégié dans l'étude du projet. Le potentiel solaire sera valorisé en maximisant l'exploitation des toitures par l'installation de panneaux solaires photovoltaïques permettant la production et l'autoconsommation d'électricité renouvelable et locale, dans le respect de la valeur patrimoniale et paysagère du site.

### **Contacts :**

#### **Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM)**

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative, par l'intermédiaire de Mme Catherine Armand, collaboratrice personnelle : 022 418 20 32/ 079 203 23 75 – catherine.armand@geneve.ch

#### **Département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS)**

Mme Christiane Pasteur, adjointe de direction en charge de la communication : 076 358 73 86 - christiane.pasteur@geneve.ch

## **Proposition de deux crédits en lien avec le déploiement du chauffage à distance (CAD)**

**Le Conseil administratif va proposer au Conseil municipal l'ouverture de deux crédits pour un montant total brut de 88'192'200 francs et de 7'839'400 francs en lien avec le déploiement du chauffage à distance en Ville de Genève.**

La première proposition de crédit est destinée aux études et travaux pour végétaliser, désimpermeabiliser les sols, améliorer la mobilité douce, entretenir et réduire le bruit routier des chaussées d'une partie des rues impactées par les travaux de déploiement du chauffage à distance (CAD) et aux études et travaux pour la réhabilitation et le développement du réseau d'assainissement des eaux pour les rues impactées par les travaux de création du CAD.

La deuxième proposition de crédit est destinée aux études pour réaménager la totalité du domaine public des rues impactées par les travaux de création du chauffage à distance à l'horizon 2030 et aux études pour la réhabilitation et le développement du réseau

d'assainissement des eaux des rues impactées par les travaux de création du chauffage à distance à l'horizon 2030.

Aujourd'hui, 90% des besoins en chauffage et en eau chaude sanitaire du Canton de Genève sont couverts par des énergies fossiles. Pour faire face à l'urgence climatique et accélérer la transition énergétique, les Services Industriels de Genève (SIG) déploient, pour le compte du Canton, les réseaux thermiques structurants (RTS). L'objectif est de maximiser le recours aux énergies renouvelables pour que la part de celles-ci atteigne 80% dans les réseaux thermiques structurants à l'horizon 2030.

Ces travaux nécessaires au déploiement des RTS et le raccordement des bâtiments vont avoir un impact significatif sur la circulation et plus globalement sur la qualité de vie des riverains et riveraines.

### **Une occasion pour améliorer le cadre de vie**

En coordination avec le déploiement du CAD, la Ville de Genève souhaite intégrer, par opportunité et de façon ciblée, des travaux d'aménagement et d'assainissement sur son territoire pour à la fois permettre d'améliorer les espaces publics tout en rendant plus acceptables les travaux et leurs nuisances pour les habitant-e-s.

Avec la première demande de crédit, la Ville de Genève souhaite financer les études et les travaux d'aménagements localisés permettant de végétaliser et d'améliorer l'espace public. Dans les 32 rues ou tronçons de rues identifiés, des travaux seront coordonnés dans la mesure des possibilités qu'offre l'espace public actuel pour augmenter la canopée et les surfaces perméables, développer et renforcer la mobilité cycliste et piétonne et réduire le bruit routier (pose de revêtement phonoabsorbant).

### **Un aménagement paysager total**

Dans la deuxième demande de crédit, la Ville de Genève souhaite étudier de façon plus précise et ambitieuse les possibilités de transformation de l'espace public en proposant des aménagements importants dans les 10 rues ou tronçons de rues identifiés, pour réaliser des aménagements de façade à façade dans les rues présentant le maximum de potentiel vis-à-vis des multiples stratégies portées par la Ville : végétaliser et augmenter la couverture arborée, intégrer l'eau en ville suivant le principe de la «ville éponge», poursuivre l'extension et la densification du maillage cyclable existant.

En s'adaptant au mieux à la planification de déploiement des réseaux thermique à l'horizon 2030, la réalisation de ces travaux dans l'espace public représente une occasion à ne pas manquer pour améliorer le cadre de vie des habitant-e-s en créant une ville plus verte, plus accueillante et plus attractive.

### **Mise en conformité de la mise en séparatif du réseau d'assainissement des eaux**

Le déploiement des réseaux thermiques est aussi l'occasion pour la Ville d'entretenir son réseau d'assainissement des eaux et de réaliser simultanément les travaux souterrains de reconstruction et/ou de réhabilitation des collecteurs afin de permettre sereinement les travaux de surface sans réouverture ultérieure du sous-sol.

### **Contact : Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM)**

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative, par l'intermédiaire de M. Marc Moulin, collaborateur personnel : 022 418 20 17 / 076 210 48 16 – marc.moulin@geneve.ch